



COTISATION SENIORS 2022/2023

Demande d'adhésion

ADULTES (nés en 2004 et avant) = 51 € (soit 33,92€ de licence, 3,20€ d'assurance et 13,88€ de cotisation club)

Nom & Prénom : _____ Sexe : F/M (rayez la mention inutile)
Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____
Date de naissance : ____/____/____ Tél : _____ Mail : _____
Profession : _____ Portable : _____

Section principale : SLS "Sports Loisirs Seniors"

Montant de la cotisation (Cochez la case) : 51 € [] Gratuite (pour les animateurs) []
paiement par : chèque à l'ordre de la SSOL [] virement avec mention « licence SSOL + nom/prénom » [] espèces []

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties du contrat d'assurance individuelle accident comprise dans mon adhésion au Club, ainsi que des garanties complémentaires "SPORTMUT FSGT" (facultatives et non incluses dans la cotisation au Club, à souscrire directement auprès de la Mutuelle des Sportifs) figurant au dos de cette fiche. J'autorise la prise et la diffusion de photographies me représentant aux fins de figurer sur les supports du Club ou de la Fédération.

Date :/...../..... Signature

CERTIFICAT MEDICAL DE NON-CONTRE INDICATION à la Pratique des Sports
(Obligatoire pour une première demande de licence)

Je soussigné : Docteur.....

(en lettres capitales ou cachet)

Demeurant : Certifie avoir examiné

Mme, M : né(e) le/...../.....

Demeurant :
.....

Et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe apparent semblant contre indiquer la pratique des sports.

A..... le/...../..... Signature+Cachet du Médecin

DEMARCHES ADMINISTRATIVES : Transmettez les pièces suivantes à votre responsable de section.

- Nouvelle adhésion ou Renouvellement
✓ Cette fiche complètement remplie. Ne pas oublier le certificat médical / attestation sur l'honneur
✓ 1 photo d'identité avec votre nom inscrit au dos.
✓ Paiement par chèque au nom de la SSOL / virement avec mention « licence SSOL + nom/prénom » / espèces

Deux séances d'essai sont autorisées, la cotisation devant être réglée ensuite. Cela nous permettra d'éditer une licence avec une assurance. La responsabilité du Club étant engagée en cas d'accident, l'accès aux activités sera refusé si la cotisation n'est pas réglée dans ces délais.